

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

Urbanisme : Examen des deux courriers reçus (riverains, lotisseur) concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de la Huberdière mise en place par la Modification Simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Après débat et vote à bulletins secrets, sur proposition de la commission d'urbanisme, le Conseil Municipal par 11 voix "pour" et 7 voix "contre" décide la modification de l'OAP de la Huberdière en ce qui concerne les accès du secteur en autorisant la desserte routière par l'Allée de la Motte (dans les deux sens), l'accès par l'Allée des Tilleuls restant identique à l'OAP approuvée ; et engage une procédure de Modification Simplifiée n° 4 dans les formes réglementaires pour permettre cette modification.

Approbation après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés du Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	864 780.87 €	Dépenses	401 503.81 €
Recettes	1 685 924.90 €	Recettes	295 175.45 €
Résultat exercice : excédent	821 144.03 €	Résultat exercice : déficit	-106 328.36 €
Résultat au 31/12/2017	229 063.12 €	Résultat au 31/12/2017	-70 965.35 €
Part affecté à l'investissement	211 365.35 €	-	
Résultat clôture au 31/12/2018	838 841.80 €	Résultat clôture au 31/12/2018	-177 293.71 €

Approbation après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés du Compte Administratif 2018 du Service Public Assainissement Collectif

Exploitation		Investissement	
Dépenses	63 918.82 €	Dépenses	57 262.20 €
Recettes	72 018.84 €	Recettes	49 600.49 €
Résultat exercice : excédent	8 100.02 €	Résultat exercice : déficit	-7 661.71 €
Résultat au 31/12/2017	27 482.44 €	Résultat au 31/12/2017	138 502.58 €
Résultat clôture au 31/12/2018	35 582.46 €	Résultat clôture au 31/12/2017	130 840.87 €

Approbation après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés du Compte Administratif 2018 "Viabilisation de terrains".

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	15 995.03 €	Dépenses	14 995.03
Recettes	14 995.03 €	Recettes	13 477.39
Résultat exercice : déficit	-1 000.00 €	Résultat exercice : déficit	-1 517.64
Résultat au 31/12/2017	79 011.24 €	Résultat au 31/12/2017	- 13 477.39
Résultat clôture au 31/12/2018	78 011.24 €	Résultat clôture au 31/12/2018	- 14 995.03

Approbation après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés du Compte Administratif 2018 du Lotissement « Les Croisettes ».

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	547 571.43 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.86 €	Recettes	0.00 €
Résultat exercice : déficit	-547 570.57 €	Résultat exercice :	0.00 €
Résultat au 31/12/2017	547 570.57 €	Résultat au 31/12/2017	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2018	0.00 €	Résultat clôture au 31/12/2018	0.00 €

.../...

Approbation après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés du Compte Administratif 2018 du Parc d'Activités du Bourg Neuf.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	11.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Résultat exercice : déficit	- 11.00 €	Résultat :	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2017	16 177.69 €	Résultat clôture au 31/12/2017	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2018	16 166.69 €	Résultat clôture au 31/12/2018	0.00 €

Vote des Budgets Primitifs 2019 : budget principal et budgets annexes

Vote du budget primitif 2019 principal :

Le Conseil Municipal vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés le budget suivant :

En section de fonctionnement, en dépenses : 1 083 690.91 €, en recettes : 1 083 690 91 €

En section d'investissement, en dépenses : 1 590 092.27 €, en recettes : 1 590 092.27 €.

Service Public d'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2019 :

En section d'exploitation, en dépenses : 107 703,17 €, en recettes : 107 703,17 €

En section d'investissement, en dépenses : 214 279,88 €, en recettes : 214 279,88 €.

Viabilisation de terrains

Le Conseil Municipal vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2019 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 137 636.24 €, en recettes : 137 636.24 €

En section de d'investissement, en dépenses : 14 995.03 €, en recettes : 14 995.03 €

Zone d'activités du Bourg Neuf

Le Conseil Municipal vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2019 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 16 166,69 €, en recettes : 16 166,69 €

Roche aux Fées Communauté. Constitution d'un groupement de commandes entre des communes de la communauté de communes pour le contrôle des mobiliers sportifs et des aires de jeux.

Le Conseil Municipal après vote, 4 abstentions, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adhérer au principe de partenariat entre les communes pour former un groupement de commandes.

Roche aux Fées Communauté. Approbation de l'adhésion de Roche aux Fées Communauté au Syndicat du Bassin versant de l'Oudon.

Le Conseil Municipal après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'adhésion de Roche aux Fées Communauté au Syndicat du Bassin versant de l'Oudon.

Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Seiche du 25 mars au 24 avril 2019.

Le Conseil Municipal après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le contenu du programme d'actions et son plan de financement, émet un avis favorable au Contrat territorial des milieux aquatiques.

Droit de préemption urbain. Examen de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- bien situé 5 Allée du Clos de la Motte, parcelle ZN n°276 : le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter,

- bien situé 17 Allée des Tilleuls, parcelle ZN n° 244 : le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter.

.../...

.../...

Service technique : acquisition d'un désherbeur thermique avec la Commune de Coësmes, approbation de la convention d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après vote, 2 abstentions, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- l'acquisition d'un désherbeur thermique à air pulsé près de la Sté Massé Motoculture de Val d'Izé pour 2 166.67 € ht soit 2 600 € ttc, partagé à 50/50 avec la Commune de Coësmes, soit un coût de 1 300 € ttc pour la Commune,
- l'approbation des modalités d'utilisation du matériel définies entre les deux communes.

Aménagement rue du Verger, espaces verts et mobilier urbain : modification de la délibération du 3/12/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sarl Giboire TP pour 142.60 € soit 170.88 € ttc pour la fourniture de copeaux de bois, et le devis Ideo Equipement pour 455 € ht soit 546 € ttc pour l'acquisition d'un banc.

Travaux de bâtiment : examen des devis pour remplacement des ouvertures à l'Ecole publique.

Le Conseil Municipal après vote, 2 abstentions, décide à l'unanimité des suffrages exprimés de retenir la proposition la moins-disante de l'entreprise Nupied Menuiserie de Retiers s'élevant à 17 583.33 € ht soit 21 000 € ttc pour le remplacement des anciennes ouvertures de l'école avec volets roulants électriques.

Travaux d'extension de l'atelier municipal : avenant n° 1 au marché pour le lot n°1 gros-œuvre.

Le Conseil Municipal après vote, 2 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés accepte le devis de l'entreprise Malécot Construction pour des travaux supplémentaires pour 3 648.37 € ht et des travaux en moins pour 10 009.37 € ht et l'avenant n° 1 correspondant s'élevant à - 6 361 € ht soit - 7 633.20 € ttc.

Legs à la Commune du Theil de Bretagne : décision d'acceptation ou non.

Le Conseil Municipal après vote, 2 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés accepte purement et simplement le legs consenti à la Commune du Theil de Bretagne par M. Louis Picois, domicilié en son vivant 15 Allée des Tilleuls, selon ses dispositions testamentaires.